

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions et désaffectations des diverses opérations.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Prononciation de la caducité du solde des subventions suivantes :

- Solde de 7 407,93 € sur une subvention de 43 150 € attribuée par délibération N°41 du 25 Octobre 2013 au CNRS Délégation Provence et Corse pour le compte du laboratoire M2P2 pour le développement du projet URABAILA qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 1 282,47 € sur une subvention de 100 000 € attribuée par délibération N°195 du 12 Avril 2013 au CNRS Délégation Provence et Corse pour le compte du laboratoire IM2NP pour le développement du projet VEADISTA qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 41 873,65 € sur une subvention de 83 720 € attribuée par délibération N°128 du 29 Octobre 2012 à Aix-Marseille Université pour le compte du Laboratoire IUSTI pour le développement du projet OPTIPAT qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 35 968,98 € sur une subvention de 187 000 € attribuée par délibération N°69 du 07 Mai 2009 à l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille Université) pour le compte du groupe de recherche ERICS partenaire du projet MPUB qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 9 687,20 € sur une subvention de 70 000 € attribuée par délibération N°180 du 19 juillet 2013 à Aix-Marseille Université pour le compte du Laboratoire M2P2 pour le développement du projet ADWASTE 2 GAS qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 1 061,28 € sur une subvention de 50 000 € attribuée par délibération N°198 du 23 juillet 2010 à l'ONERA-DCSD pour le compte du Centre de Salon de Provence pour le développement du projet ADOPIC du pôle PEGASE,

- Solde de 18 330,18 € sur une subvention de 80 000€ attribuée par délibération N°35 du 13 Juillet 2012 à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) pour le compte de l'Institut Méditerranéen d'Océanographie UMR 235, pour le développement du projet Fish Box du pôle mer PACA, qui n'a pas été réalisé dans sa totalité.

Et donc, la prononciation de la désaffectation et le désengagement des montants correspondants pour un montant total de 115 611,69 €

Il est proposé de donner un avis favorable à cette demande :

- autoriser, pour des raisons dûment motivées la prononciation de la caducité du solde des subventions sus citées,
- approuver les montants des désaffectations ou la modification des affectations comme indiqué dans le rapport pour un montant total de 115 611,69 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

FICHE TECHNIQUE

Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions et désaffectations des diverses opérations. En application des règles internes à la collectivité conformément au rapport n°42 du 29 mars 2013.

Total désaffecté et désengagé : 115 611,69 €

Désignation du Bénéficiaire	Commissions	Subventions accordées	Montant de la désaffectation et du désengagement
CNRS pour le laboratoire M2P2 Projet URABAILA	N°41 du 25/10/2013	43 150,00€	-7 407,93€
CNRS pour le laboratoire IM2NP Projet VEADISTA	N°195 du 12/04/2013	100 000,00€	-1 282,47€
Aix-Marseille-Université pour le laboratoire IUSTI Projet OPTIPAT	N°128 du 29/10/2012	83 720,00€	-41 873,65€
Aix-Marseille-Université pour ERICS projet MPUB	N°69 du 07/05/2009	187 000,00€	-35 968,98€
Aix-Marseille-Université pour le laboratoire M2P2 Projet ADWASTE2GAS	N° 180 du 19/07/2013	70 000,00€	-9 687,20€
ONERA-DCSD pour le projet ADOPIC	N°198 du 23/07/2010	50 000,00€	-1 061,28€
IRD pour UMR 235 pour le projet FISH BOX.	N°35 du 13/07/2012	80 000,00€	-18 330,18€
TOTAL			-115 611,69€